



# Communiqué de presse

11 octobre 2023

Réseau postal

## Une filiale en partenariat remplacera le service à domicile à Fontenais

Dès le lundi 20 novembre 2023, la population de Fontenais pourra effectuer ses transactions postales auprès d'une filiale en partenariat. En effet, la nouvelle boulangerie Bernhard, ouverte depuis le 1er juillet dans les anciens locaux de la Poste, proposera l'expédition de lettres et colis, l'achat de timbres ou le retrait des envois entre autres nombreuses prestations. Cette solution remplacera le service à domicile mis en place depuis décembre 2020.

Un guichet spécifique pour effectuer ses prestations postales dans un commerce et desservi par du personnel, cette solution a été mise en place avec succès dans plus de 1260 points de vente en Suisse. Dès le lundi 20 novembre 2023, les habitantes et habitants de Fontenais bénéficieront de cette possibilité auprès de notre nouveau partenaire, la boulangerie Bernhard, qui s'est installée depuis début juillet dans les anciens locaux de la Poste, Place de la Fontaine 208. Bien implanté et connu dans la région, le nouveau partenaire possède déjà deux autres boulangeries, à Porrentruy et à Courgenay. La filiale en partenariat offrira par ailleurs des horaires d'ouverture très attrayants du lundi au vendredi de 6h00 à 13h00 et de 15h00 à 18h30, ainsi que le samedi de 7h00 à 14h00.

### Paiements à domicile toujours possibles

Quand bien même le service à domicile ne sera plus disponible dès le 20 novembre pour les habitantes et habitants de Fontenais, il sera toujours possible d'effectuer ses versements en argent liquide auprès du facteur. En effet, ce type de prestations ne peut être effectué auprès de notre partenaire la boulangerie Bernhard qu'au moyen d'une PostFinance Card, ou de cartes Maestro, V PAY et d'autres cartes de débit.

### Engagement tenu auprès de la commune

Cette solution idéale résulte d'échanges constructifs entre les autorités communales de Fontenais et les représentants régionaux de la Poste. Propriétaire des locaux, la Commune a notamment soutenu le repreneur s'agissant du réaménagement des surfaces. A noter aussi qu'au moment de l'introduction du service à domicile, la Poste s'était engagée à étudier l'opportunité de la mise en place d'une filiale en partenariat si elle se présentait. Un engagement tenu et qui entrera donc en vigueur le 20 novembre prochain.

### Renseignements

Corinne Tschanz

Responsable politique et communication Arc jurassien et Vaud

[corinne.tschanz@post.ch](mailto:corinne.tschanz@post.ch)

Tél. 058 386 46 05 ou 079 466 89 69